

SOS ÉTUDE

Le guide pour passer des études à la vie active de la plus sereine des manières



Se lancer dans les études supérieures, c'est une belle aventure, mais aussi un véritable défi. Entre les démarches administratives, les aides financières, les stages à trouver ou encore le statut à comprendre, on peut vite se sentir dépassé. C'est pourquoi nous avons créé ce guide : un outil simple, clair et utile, pensé **par des étudiants, pour les étudiants**.

Nous, c'est Alexandra, Clara, Céline, Aélia, Logan, Tiffany & Lisa, 7 élèves de la HELHa qui ont été dans les mêmes galères que toi. Et on voulait proposer un support simple pour t'aider à t'y retrouver.

Dans ces pages, tu trouveras tout ce qu'il faut savoir pour mieux t'organiser, connaître tes droits, profiter des aides disponibles et aborder ta vie étudiante avec plus de sérénité. Que tu sois en première année, en reprise d'études ou simplement en quête d'infos fiables, ce manuel est là pour te faciliter la vie.

Ce guide s'inscrit également dans le cadre de notre projet citoyen, à travers lequel nous avons choisi de nous concentrer sur un enjeu essentiel : **l'éducation de qualité**. Ce projet, inscrit dans une démarche collective et citoyenne, nous permet de réfléchir à des problématiques de société tout en développant notre esprit critique et notre engagement. L'éducation est un droit fondamental, mais elle reste encore inégalement accessible selon les milieux sociaux, les régions ou les contextes familiaux. En nous intéressant à cette thématique, nous souhaitons mettre en lumière les obstacles à une éducation équitable, et proposer des pistes concrètes pour améliorer l'accès, l'inclusion et la qualité de l'enseignement.

SOMMAIRE

Enseignement.....5

Job étudiant.....15

Logement.....25

Protection sociale.....30

Emploi.....34



ENSEIGNEMENT

Tu es **étudiant·e** ou tu t'apprêtes à le devenir ? Sache que ton statut te donne accès à une multitude **d'avantages** qui peuvent vraiment te simplifier la vie ! Entre les aides sociales, la reconnaissance du statut étudiant, les dispositifs de soutien si tu reprends des études après une pause, ou encore les possibilités de stage encadrées, il y a tout un monde à découvrir. **Dans ce chapitre**, on t'explique tout ce que tu dois savoir pour tirer le meilleur parti de ta **vie étudiante** !

Le statut étudiant	7
C'est quoi le statut étudiant ?.....	7
Quelles sont les 3 conditions ?.....	7
Autres conditions liées au statut étudiant.....	7
Les aides sociales	8
La bourse d'étude.....	8
Le CPAS.....	8
Le statut BIM.....	8
La reprise d'étude	9
C'est quoi une reprise d'étude ?.....	9
Reprendre des études à l'âge adulte.....	9
Bien préparer son retour aux études.....	9
Des aides pour faciliter le parcours.....	9
Les stages	10
Le stage académique.....	10
Le stage volontaire académique.....	10



ENSEIGNEMENT

La Convention d'Immersion Professionnelle (CIP).....	11
La Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPI-E).....	11
Le stage de transition professionnelle.....	11
Décrochage Scolaire	12
Le décrochage scolaire c'est quoi?.....	12
Où ça se passe?.....	12
Qui sont les décrocheurs?.....	12
Pourquoi ça décroche?.....	12
Des solutions existent.....	12
Recours dans l'enseignement supérieur	13
1. Recours interne : la première étape.....	13
2. Recours externe : si le premier ne suffit pas.....	13
3. Recours gracieux ou hiérarchique : une autre option.....	13
4. Refus d'inscription : que faire ?.....	13
5. Conseils pratiques.....	13
Orientation pour le supérieur	14
Les types d'études supérieures.....	14
Besoin d'aide pour choisir?.....	14
Tu veux changer d'orientation?.....	14
Noms des sites pour t'informer.....	14



ENSEIGNEMENT

LE STATUT ÉTUDIANT

C'est quoi le statut étudiant ?

Le statut étudiant désigne la reconnaissance officielle d'une personne comme élève ou étudiant inscrit à temps plein dans un établissement scolaire ou universitaire, lui permettant de bénéficier de droits spécifiques comme les allocations familiales, des réductions sociales ou la possibilité d'exercer un job étudiant sous conditions.

Quelles sont les 3 conditions ?

1. Être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur. Il n'est pas possible de bénéficier de ce statut si l'on suit uniquement des cours du soir (hors horaires décalés) ou un enseignement à horaire réduit.
2. Suivre une formation en alternance, à condition que le job étudiant soit exercé en dehors des heures de stage et chez un autre employeur (sauf durant les mois de juillet et août).
3. Ne pas percevoir d'allocations de chômage ou d'insertion.

Autres conditions liées au statut étudiant

Pour rester affilié à la mutuelle des parents, il faut respecter les limites d'âge, de revenus et d'heures de travail. En cas de dépassement du quota annuel de 650 heures ou du seuil de revenus autorisé, une affiliation personnelle devient obligatoire avec le paiement de cotisations.

Pour rester fiscalement à charge des parents en 2025, les revenus nets imposables ne doivent pas dépasser un plafond d'environ 4 100 euros. Ce montant englobe tous les revenus, y compris ceux issus d'un job étudiant, d'un stage rémunéré ou d'une activité indépendante.

Le statut d'étudiant ne donne pas automatiquement droit à une bourse d'études. Une demande doit être introduite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'octroi dépend notamment des revenus du ménage et du nombre de crédits ECTS suivis.



ENSEIGNEMENT

LES AIDES SOCIALES

Différents dispositifs existent pour soutenir financièrement les étudiant-e-s dans leur parcours d'enseignement supérieur. Ces aides sont accessibles sous conditions et peuvent couvrir tout ou partie des frais liés aux études.

La bourse d'études

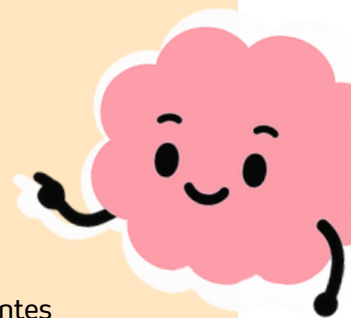
Pour bénéficier d'une bourse d'études, des conditions administratives, économiques et académiques doivent être remplies. Les détails relatifs à ces critères sont disponibles sur le site de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Service des allocations d'études détermine sur base des revenus des personnes assurant l'entretien de l'étudiant (parents, tuteur, ..) si l'étudiant vit encore au domicile familial, ou des revenus propres à l'étudiant s'il subvient seul à ses besoins. Les bénéficiaires d'une allocation d'études sont exonérés du paiement du minerval.

Le CPAS

En cas de difficultés financières, un-e étudiant-e peut demander une aide au CPAS de sa commune. Certaines structures disposent de services dédiés aux 18-24 ans. Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans un établissement reconnu et remplir six conditions précises :

1. Résidence
2. Âge
3. Nationalité
4. Ressources insuffisantes
5. Disponibilité à travailler
6. Absence d'autres droits à des aides équivalentes



Le statut BIM

Le statut BIM (Bénéficiaire d'Intervention Majorée) permet de bénéficier d'un remboursement accru des soins de santé (consultations médicales, hospitalisations, médicaments, etc.) ainsi que d'avantages sociaux supplémentaires, notamment en matière de transport en commun ou de téléphonie.

ENSEIGNEMENT

LA REPRISE D'ÉTUDE

C'est quoi une reprise d'étude ?

La reprise d'étude s'adresse aux personnes (salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, intermittents du spectacle, profession libérale, ...) ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans et souhaitant candidater pour une formation de niveau licence (bachelier) ou master.

Reprendre des études à l'âge adulte

Reprendre des études à l'âge adulte est de plus en plus courant, que ce soit pour une reconversion, une évolution de carrière ou un enrichissement personnel. L'Enseignement de promotion sociale propose des formations modulaires dans de nombreux secteurs, accessibles en journée, soirée ou week-end. Cette flexibilité permet de concilier travail, vie personnelle et études.

Les compétences acquises lors d'études antérieures (même inachevées) peuvent être reconnues sur base de documents (bulletins, syllabus...) ou via un test de niveau. L'expérience professionnelle ou personnelle (bénévolat, autoformation, terrain...) peut aussi être valorisée. Des tests peuvent alors permettre d'adapter le programme et d'obtenir des dispenses.

Bien préparer son retour aux études

Avant de reprendre des études, il est important de clarifier ses objectifs : reconversion, obtention d'un diplôme, montée en compétences ou évolution professionnelle. Il faut aussi réfléchir aux contraintes personnelles (temps, finances, travail...), aux préférences pédagogiques (théorie/pratique, horaires, durée) et aux besoins spécifiques éventuels.

Des aides pour faciliter le parcours

Différents soutiens existent : aides financières, allègement de programme ou Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE). Cette dernière permet d'accéder à une formation sans diplôme requis, à condition de justifier au moins 5 ans d'expérience dans le domaine. Un accompagnement est prévu pour constituer le dossier, ensuite évalué par l'établissement.

La VAE donne accès à un cursus menant à un diplôme (mais ne remplace pas le diplôme lui-même) et permet de valoriser son parcours à tout moment de la vie.

ENSEIGNEMENT

LES STAGES

Les différents types de stages

Le recrutement de stagiaires permet de renforcer les équipes tout en participant à la formation de la relève. Plusieurs dispositifs existent, adaptés aux profils et aux objectifs de chaque organisation.

Le stage académique

Très répandu en Belgique, le stage académique s'intègre généralement dans un cursus universitaire ou de haute école. Il concerne souvent les étudiant·e·s en fin de parcours et vise à confronter les compétences théoriques à la réalité professionnelle.

Les principales caractéristiques :

- Convention de stage :
- Absence de rémunération obligatoire
- Durée variable : en moyenne, entre 1 et 4 mois, selon le programme d'études.

Ce dispositif favorise l'intégration de jeunes talents tout en apportant un regard extérieur utile à l'entreprise.

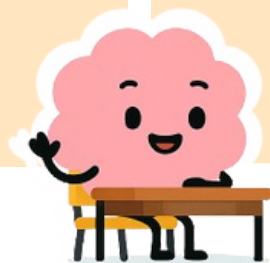
Le stage volontaire académique

Le stage volontaire s'effectue en dehors des périodes de stage prévues dans les cursus. Il se déroule souvent durant les congés scolaires ou à d'autres moments libres dans l'année académique.

Éléments à prendre en compte :

- Un accord écrit est requis avec l'établissement scolaire, même si le stage n'est pas obligatoire.
- Aucune rémunération n'est imposée, mais une compensation reste possible selon les moyens et la politique interne.

Ce type de stage offre une flexibilité intéressante pour les deux parties.



ENSEIGNEMENT

LES STAGES

La Convention d'Immersion Professionnelle (CIP)

La CIP s'adresse aux jeunes diplômé-e-s ou aux demandeur-se-s d'emploi. Elle permet de proposer une formation pratique en entreprise, avec un cadre légal clair, sans engagement contractuel immédiat.

Fonctionnement :

- Indemnité mensuelle : entre 848,90 € et 1 035,20 € selon l'âge, en 2024.
- Durée maximale : 6 mois.
- Encadrement requis : une personne référente au sein de l'entreprise assure la formation et le suivi.

La Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPI-E)

La FPI-E, encadrée par Bruxelles Formation ou le Forem, permet de former une personne selon les méthodes propres à l'entreprise, avec un engagement d'embauche à la clé.

Fonctionnement :

- Durée : de 1 à 6 mois.
- Engagement post-formation : signature d'un contrat de travail pour une durée équivalente à celle de la formation.
- Indemnité : prise en charge assurée pendant toute la durée de la formation.

Le stage de transition professionnelle

Destiné aux jeunes de moins de 30 ans sans diplôme de l'enseignement supérieur, ce stage facilite l'acquisition d'une première expérience significative en entreprise.

Conditions principales :

- Durée : de 3 à 6 mois à temps plein.
- Rémunération : allocation mensuelle de 200 € et indemnité journalière de 26,82 € versée par l'ONEM.



ENSEIGNEMENT

DÉCROCHAGE SCOLAIRE



Le décrochage scolaire, c'est quoi ?

C'est quand un jeune quitte l'école sans diplôme et sans suivre de formation. En 2024, environ 6,2 % des jeunes Belges entre 18 et 24 ans sont dans ce cas. C'est mieux qu'avant, mais encore loin de l'objectif de 0 % fixé pour 2030.

Qui sont les décrocheurs ?

Il n'y a pas un seul profil type. Certains sont en conflit avec l'école, d'autres ne voient pas l'intérêt des cours, certains ont des problèmes familiaux ou des soucis de santé mentale. Les garçons sont plus touchés que les filles.

Où ça se passe ?

- **Flandre** : 5,4 % de décrochage.
- **Wallonie** : 6,7 %.
- **Bruxelles** : 8,7 %.

La Flandre s'en sort mieux, mais attention, dans l'enseignement professionnel et artistique, le taux d'abandon est plus élevé.

Pourquoi ça décroche ?

Plusieurs raisons expliquent le décrochage scolaire :

- Des difficultés d'apprentissage.
- La précarité et les problèmes familiaux.
- Le harcèlement scolaire.
- Le redoublement fréquent.
- Des problèmes de santé mentale, comme l'anxiété ou la dépression.

Des solutions existent.

Il existe des services d'accrochage scolaire (S.A.S) en Wallonie et à Bruxelles. Ils accueillent les jeunes en décrochage de façon provisoire, avec comme objectif de les réinsérer dans le milieu scolaire le plus rapidement possible. Le but est que le jeune se rende compte de ses compétences et qu'il puisse reprendre confiance en lui.

ENSEIGNEMENT

RECOURS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Recours interne : la première étape

Si tu n'es pas d'accord avec une décision du jury (comme un échec ou une note injuste), tu dois d'abord introduire un recours interne auprès de ton établissement. Cela se fait généralement par une lettre recommandée ou remise en main propre contre accusé de réception. Le délai est souvent de 3 jours ouvrables après la publication des résultats, mais cela peut varier selon les établissements.

2. Recours externe : si le premier ne suffit pas

Si le recours interne est rejeté ou si tu n'es pas satisfait de la réponse, tu peux introduire un recours externe. Cela se fait généralement auprès du Conseil d'État ou d'une Commission de recours spécifique. Le délai pour introduire ce recours est souvent de 7 jours après la décision du recours interne.

3. Recours gracieux ou hiérarchique : une autre option

Tu peux aussi tenter un recours gracieux (demander au jury de revoir sa décision) ou hiérarchique (s'adresser au supérieur du jury). Ces recours sont informels, sans délai précis, mais l'établissement n'est pas obligé d'y répondre.

4. Refus d'inscription : que faire ?

Si ton inscription est refusée, tu peux introduire un recours. Le délai est généralement de 15 jours après la notification du refus. La procédure varie selon l'établissement, donc consulte leur site ou contacte le service des inscriptions pour plus d'infos.

5. Conseils pratiques

- Agis rapidement : les délais sont courts.
- Sois précis : explique clairement les raisons de ton recours.
- Rassemble les preuves : notes, emails, règlements, etc.
- Demande de l'aide : les services d'orientation ou juridiques peuvent t'assister.



ENSEIGNEMENT

ORIENTATION POUR LE SUPÉRIEUR EN BELGIQUE

Les types d'études supérieures

En Belgique, après ton CESS (le diplôme de fin de secondaire), t'as plusieurs options :

- Bachelier professionnalisant : des études courtes (3 ans) pour entrer direct dans le monde du travail.
- Bachelier de transition : aussi 3 ans, mais pour continuer vers un master.
- Master : 2 ans après le bachelier de transition.

Il y a aussi l'enseignement de promotion sociale, super flexible, idéal si tu bosses ou veux te reconvertir.

Besoin d'aide pour choisir ?

Pas facile de s'y retrouver, hein ? Heureusement, des plateformes comme monorientation et le Pôle Académique de Bruxelles sont là pour t'aider. Tu peux y trouver des infos sur les études, des outils pour t'orienter, et même discuter avec des conseillers.

Tu veux changer d'orientation ?

Pas de panique ! En Belgique, tu as jusqu'au 15 février pour changer de filière. Il faut juste faire une demande motivée à ta nouvelle école et prévenir l'ancienne.

Sites utiles pour s'informer

- Inforjeune;
- Le site de ton école;
- Fédération Wallonie-Bruxelles enseignement.



JOB ÉTUDIANT

Tu aimerais commencer à gagner ton propre argent de poche, mais tu ne sais pas par où commencer ? Pas de panique ! Je vais t'aider à y voir plus clair : comment trouver un job, quelles aides existent, quel est ton statut d'étudiant, et bien d'autres infos essentielles.

Le statut d'étudiant	16
Les conditions.....	16
Le curriculum vitae	17
Comment créer son CV ?.....	17
Modèle de CV.....	18
La lettre de motivation	19
Pourquoi une lettre de motivation ?.....	19
Comment faire une lettre de motivation ?.....	19
L'entretien d'embauche	20
Où et comment postuler ?	21
Le contrat de travail	22
Rompre son contrat	23
Quelques informations	24



JOB ÉTUDIANT

LE STATUT ÉTUDIANT

Pour obtenir un job étudiant, tu dois remplir plusieurs conditions :

- Les études doivent constituer ton activité principale, c'est-à-dire qu'elles doivent te prendre plus de temps que ton emploi étudiant.
- Tu dois avoir au moins 15 ans.
- Tu dois avoir terminé les deux premières années de l'enseignement secondaire.

Attention !

Si tu suis des cours du soir ou un enseignement à horaire réduit, tu ne peux pas avoir un job étudiant. Étant donné que ce type d'horaire te laisse plus de temps libre, tu es censé(e) pouvoir travailler comme n'importe quel salarié.

Comment savoir si tes études sont ton activité principale ?

Cela signifie que tes études, y compris les cours, les stages, les travaux, les examens, etc occupent la majeure partie de ton temps.

Il n'y a pas de nombre minimum d'heures de cours à suivre par semaine.

Ce qui compte, c'est que le temps que tu consacres à tes études soit supérieur à celui consacré à ton job.



JOB ÉTUDIANT

LE CV

Pour trouver un job étudiant, tu dois postuler. Pour ça, tu dois créer un curriculum vitae (CV) où tu présenteras ton parcours scolaire, tes éventuelles expériences et tes compétences. Tu joindras aussi une lettre de motivation à ton CV pour que l'employeur évalue ton intérêt pour le poste et ta motivation à rejoindre son équipe.

Comment créer son CV ?

Tu vas y mettre les informations les plus importantes en une seule page.

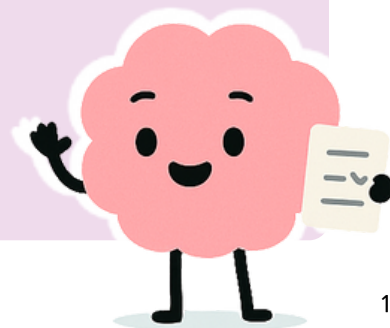
Un CV rempli de fautes est rarement lu. Fais-y attention !

Des organisations comme Infor Jeunes peuvent t'aider à le faire. Ce sont des professionnels qui t'aideront avec plaisir à la réalisation.

Tu peux aussi t'aider d'internet pour trouver des exemples de CV beaux et complets.

Les éléments essentiels dans un CV :

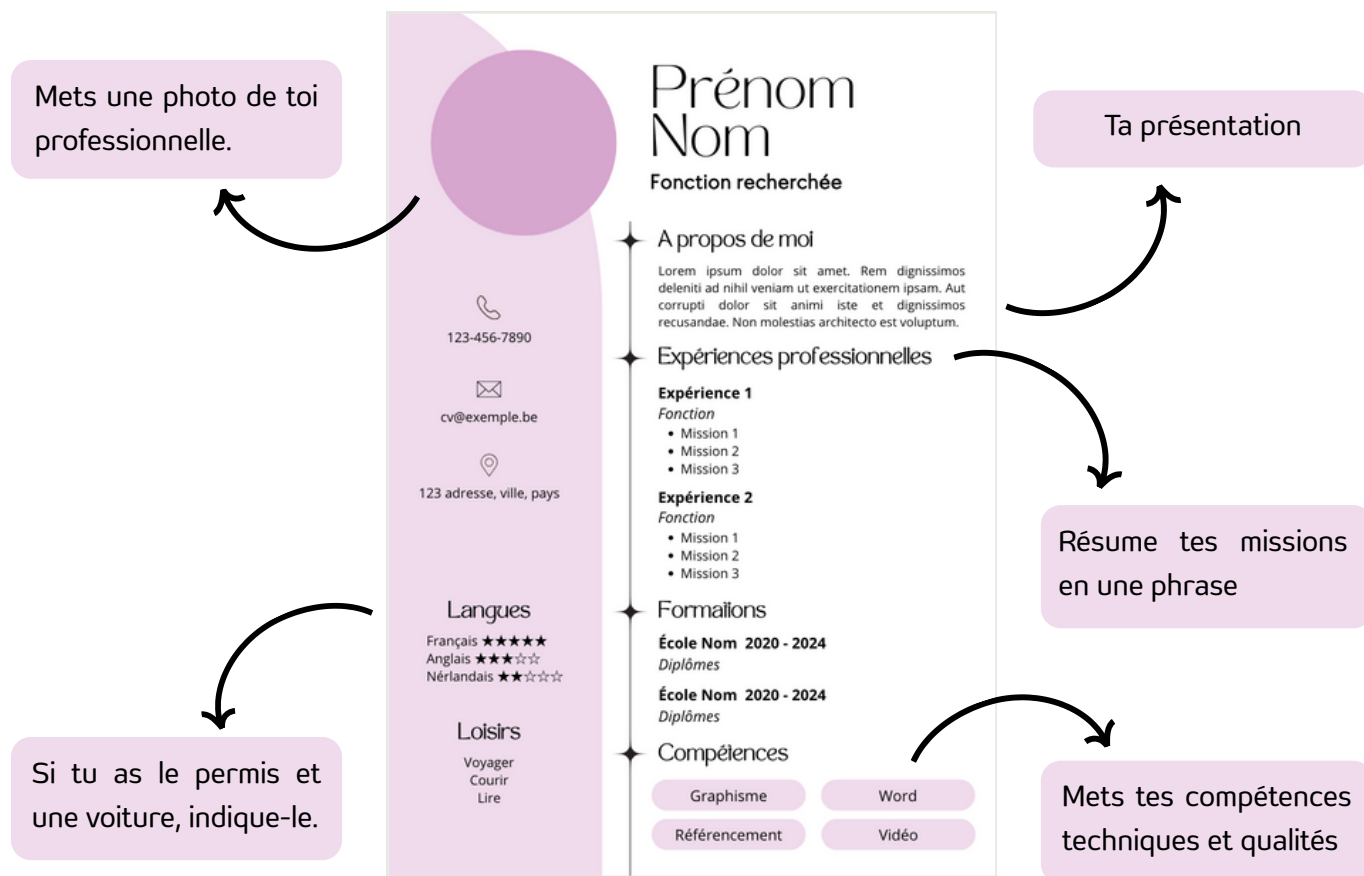
- Un titre : Nom, prénom et fonction.
- Tes coordonnées : Adresse, numéro de téléphone, adresse-mail et type de permis si tu en as !
- Tes atouts : Ponctuel, sociable, dynamique, organisé,...
- Ta formation : Parcours scolaire, formations, diplômes,...
- Tes expériences : Job étudiants, stages, ...
- Tes compétences spécifiques : Langues, informatiques, techniques,...
- Tes centres d'intérêt : Le sport, la lecture, le théâtre, ...



JOB ÉTUDIANT

LE CV

Pour t'aider, voici un modèle de CV proposé par le site Canva auquel tu peux te référer :



Des sites pour t'aider à créer ton CV : Canva, Word, etc.

JOB ÉTUDIANT

LA LETTRE DE MOTIVATION

Pourquoi une lettre de motivation ?

Dans la lettre de motivation, tu développes certains axes de ton parcours et expliques en quoi ton profil est intéressant. Tu dois convaincre l'employeur de t'embaucher toi et pas un autre.

Les éléments essentiels

- Tes coordonnées
- Lieu et date de rédaction
- Les coordonnées de l'entreprise : Nom de l'entreprise (Madame/Monsieur, nom, fonction de l'interlocuteur), adresse de l'entreprise.
- Un objet de mail pour que l'entreprise identifie le sujet du courrier.
- Madame/Monsieur, sa fonction
- Le corps de la lettre : Introduction, motivation, atouts et conclusion
- Ton prénom, nom, signature

La structure

1) L'introduction

Tu expliques ta situation actuelle (études, options,...) et énonces le type de poste que tu recherches. Tu peux aussi expliquer pourquoi tu recherches un job (financer un voyage, le permis de conduire, tes études,...).

2) Tes atouts

Tu vas te vendre, tout en restant honnête. Tu vas décrire tes qualités personnelles, professionnelles et ce que tu pourrais apporter dans ton futur job. Reprends tout ce qui peut donner une image vraie et positive de toi.

3) Pourquoi travailler dans cette entreprise ?

Fais des liens avec l'endroit où tu postules, montre que tu t'es renseigné(e) sur l'entreprise. Explique ce que tu pourras retirer de cette expérience.

4) La conclusion

Termine en disant que tu espères les rencontrer lors d'un entretien. Remercie-les d'avoir lu ta candidature et n'oublie pas la formule de politesse.



JOB ÉTUDIANT

L'ENTRETIEN D'EMBAUCHE

La dernière étape avant de décrocher un job étudiant, c'est l'entretien d'embauche. C'est un moment de rencontre durant lequel tu peux proposer ta candidature directement à l'employeur ou à l'employeuse. C'est un moment qui peut être très intimidant, donc n'hésite pas à bien te préparer à l'avance.

Quelques précieux conseils :

- **Avant l'entretien :** Informe-toi sur l'entreprise et le poste, prépare-toi à répondre aux questions « traditionnelles », note les questions que toi, tu souhaites poser, localise bien le lieu de l'entretien pour être ponctuel, et imprime ton CV ainsi que ta lettre de motivation.
- **Pendant l'entretien :** Sois à l'heure, fais attention à ta tenue, emporte tes documents, surveille ton langage, contrôle ton stress, montre ton enthousiasme pour le poste, et n'hésite pas à demander des informations sur la suite du processus.
- **Après l'entretien :** Fais le point sur ce qui a été dit, reste joignable et, si nécessaire, relance l'employeur ou l'employeuse.



Maintenant, il ne reste plus qu'à croiser les doigts !

JOB ÉTUDIANT

OÙ ET COMMENT POSTULER ?

Avoir un bon CV et une bonne lettre de motivation ne fait pas tout : il faut aussi savoir où et comment postuler. Pour cela, il existe de nombreuses alternatives.

Les offres et annonces

C'est la première chose à essayer. De nombreux sites sont dédiés à cela sur internet et te permettent de postuler directement avec ton CV. Regarde aussi dans les magasins près de chez toi, car il y a parfois des annonces affichées sur les vitrines. Et même sur les réseaux sociaux.

Le bouche-à-oreille

N'hésite pas à parler de ta recherche aux personnes de ton entourage. Parfois, le bouche-à-oreille te permet de trouver rapidement une offre.



Les candidatures spontanées

Cela demande plus d'énergie, mais ça fonctionne tout autant. Tu prépares des copies de ton CV et tu te rends dans les magasins, entreprises ou restaurants où tu aimerais travailler.

Les agences d'intérim

Elles sont devenues des actrices incontournables dans le domaine des jobs étudiants. Spécialisées dans le recrutement, leur rôle est de trouver des candidat-es pour les entreprises qui font appel à leurs services. L'avantage, c'est qu'en postulant directement en agence ou en ligne, tu accèdes à une multitude d'offres d'emploi. N'hésite pas à t'inscrire dans plusieurs agences pour multiplier tes chances.

JOB ÉTUDIANT

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le contrat de travail est un document officiel établi entre toi et ton entreprise. Il officialise ton engagement à exécuter un travail sous l'autorité de cette dernière, en échange d'un salaire.

Dans un contrat, certaines informations sont obligatoires :

- ✓ Ton identité, ta date de naissance, ton domicile
- ✓ Les coordonnées de l'entreprise
- ✓ Les dates de début et de fin de contrat
- ✓ Le lieu d'exécution du contrat
- ✓ La durée journalière et hebdomadaire du travail
- ✓ Le montant de ton salaire, ou du moins le mode et la base de calcul de celui-ci
- ✓ La période de paiement de la rémunération (chaque jour, chaque semaine, chaque mois)
- ✓ L'application de la loi concernant la protection de la rémunération
- ✓ La commission paritaire compétente

Pour travailler, c'est LE document obligatoire. Un simple serrage de main ne suffit pas, il te faut un contrat écrit. Sans cela, tu "travailles au noir", et c'est totalement illégal.

Attention : Il arrive que certaines entreprises fassent un test à l'embauche non rémunéré. Ces derniers sont tout à fait légaux, mais ils ne peuvent durer que quelques heures. À partir d'une journée, cela est considéré comme illégal.

Un contrat étudiant, ça ressemble à ça:

CONTRAT DE TRAVAIL ETUDIANT

ENTRE
_____, dont le siège social est établi à _____,
et représentée par _____, en qualité de : _____,
ci-après l' "Employeur",

ET
_____, né(e) le _____, portant le numéro de registre national _____,
domicilié(e) à _____,
ci-après l' "Étudiant",

conjointement les "Parties".

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. FONCTIONS ET TÂCHES

L'Employeur engage l'Étudiant dans les liens d'un contrat de travail à durée déterminée, en qualité de : _____.

Les tâches qui reviennent à l'Étudiant comprennent notamment :

Les tâches confiées à l'Étudiant étant de nature essentiellement intellectuelle, le contrat de travail est soumis à la réglementation applicable aux employés.

L'Étudiant garantit être libre de tout engagement de non-concurrence qui restreindrait

JOB ÉTUDIANT

ROMPRE SON CONTRAT DE TRAVAIL

Il se peut que tu sois obligé de mettre fin à ton contrat de job étudiant pour diverses raisons, mais attention ! Tu ne peux pas abandonner ton job du jour au lendemain.

En fonction de ton contrat, il se peut que tu doives faire un préavis. Le préavis est un avertissement qui t'informe que tu es licencié(e) ou que tu démissionnes.

Si tu ne prestes pas ton préavis, tu seras dans l'obligation de payer des indemnités.

Dans le cas inverse, si ton employeur/se ne souhaite pas que tu fasses ton préavis, l'entreprise sera obligée de te payer des indemnités compensatoires de préavis.

Afin de ne pas avoir de problèmes, renseigne-toi bien si tu souhaites quitter de toi-même ton job étudiant.

Pour remettre ton préavis, tu as 3 possibilités :

- 1) Une lettre recommandée envoyée par la poste
- 2) En main propre
- 3) Par un huissier

Bon à savoir

Si tu travailles sous contrat journalier, aucune période de préavis n'est nécessaire. Il te suffit de prévenir ton employeur au préalable si tu souhaites arrêter de travailler pour lui.



JOB ÉTUDIANT

QUELQUES INFORMATIONS...

Avoir un job étudiant nécessite de connaître quelques règles essentielles afin d'être sûr(e) de ne pas rencontrer de problèmes.

Les 650 heures

En tant qu'étudiant(e), tu ne peux pas dépasser les 650 heures de travail par an. Au-delà, tu risques de perdre les avantages des allocations familiales et de ta mutuelle.

Pour suivre tes heures, tu peux te rendre sur le site studentatwork.be, qui te permet de voir le nombre d'heures que tu as déjà prestées. C'est également là que tu pourras te procurer une attestation, souvent demandée par les employeurs.

Les impôts

Toute personne qui perçoit des revenus doit reverser une partie à l'État.

Tu devras donc remplir une déclaration d'impôts, mais pas de panique ! Si tu as uniquement des revenus d'étudiant jobiste, tu recevras une déclaration simplifiée.

Si toutes les informations sont correctes, tu n'auras rien à faire. Dans le cas contraire, contacte le SPF Finances pour modifier tes données.

Les allocations familiales

Si tu as entre 18 et 25 ans et que tu travailles comme étudiant(e), tu conserves tes allocations familiales. Mais attention, si tu dépasses ton quota d'heures, tu risques de les perdre.



LOGEMENT

Pendant tes études supérieures, tu devras peut-être **quitter la maison** de tes parents pour te **rapprocher** de ton école. Trouver un **kot** peut paraître compliqué : où chercher, quoi vérifier, quels **types** de logements choisir ? Ce chapitre t'aidera à y voir plus clair et à éviter les mauvaises surprises.

Les critères	26
Les différents types de logements.....	26
Le loyer et les charges.....	26
La durée du bail.....	26
Les équipements et meubles.....	26
La localisation.....	26
Bon à savoir	27
Le PEB.....	27
Les types de charges.....	27
L'état des lieux	27
La caution.....	28
Le préavis.....	28
La domiciliation.....	28
Les documents.....	28



LOGEMENT

LES CRITÈRES

Avant de commencer tes recherches, tu dois d'abord établir tes critères et tes préférences: Quel type de logement ? Avec tes propres meubles ? Près de l'école ? Près d'un magasin ? Seul ? À plusieurs ?

Les différents types de logements

- Kot communautaire
→ Colocation
- Kot individuel
→ Studio
- Kot à projet
→ Colocation autour d'un projet commun (Social, climatique, etc.)
- Internat
- Kot universitaire
→ Dans ton école
- Chambre chez l'habitant

La durée du bail

Elle peut être de 10 ou 12 mois

Quels peuvent être les critères ?

- Le type de logement
- Meublé ou non meublé
- La localisation
- Le prix du loyer et des charges
- La durée du bail
- Les équipements

Le prix du loyer et des charges

Il varie selon la localisation, la qualité, les équipements mais surtout le prix du marché immobilier dans la ville de ton école.



Meublé ou non meublé

Certains kot ont déjà des meubles, d'autres non. Pour certains il faut juste amener son propre matelas. À savoir que les kots meublés incluent aussi de la vaisselle.

Les équipements

Certains kot sont équipés de machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge si tu en a besoin. Regarde aussi au wifi.

La localisation

Fais attention à ce que ton kot se situe relativement près de:

- Ton école
- La gare si tu prends le train
- Au moins un magasin



LOGEMENT

BON À SAVOIR

Le PEB ?

Le PEB est un certificat qui indique le niveau de performance énergétique d'un bâtiment.

Il évalue notamment l'isolation du bâtiment, le type de chauffage, la ventilation, la consommation d'énergie estimée.

En bref, plus le PEB est bon, moins tu consommes d'énergie.

Il s'exprime en lettre, A étant le meilleur PEB

L'état des lieux

À ton entrée et à ta sortie du kot, toi et ton propriétaire allez faire un état des lieux ensemble. Il existe des fiches pour le réaliser où on note l'état de chaque pièce et de ses équipements.

Veille bien à ce que tout ce qui est déjà endommagé avant que tu ne vive dans le kot soit noté à l'écrit. Il faut que tu puisses contester si on te reproche d'avoir détérioré quelque chose.

Les charges

Ton propriétaire peut te proposer deux manières de payer tes charges:

1. Une provision de charge : Chaque mois tu payes un montant de charge qui sert de "cagnotte".

À la fin de l'année, le propriétaire établit un bilan de ta consommation:

Si ta consommation est plus élevée que l'argent que tu as accumulé dans ta cagnotte tout au long de l'année, tu dois payer le reste.

Si ta consommation est moins élevée que l'argent que tu as accumulé dans ta cagnotte tout au long de l'année, ton propriétaire doit te rendre le surplus

2. Un forfait de charge : Chaque mois tu payes un montant de charge. À la fin de l'année, lorsque le propriétaire établit un bilan de ta consommation, peu importe que tu ai plus ou moins consommé que ce que tu as payé, le propriétaire ne te réclame rien et ne te rembourse rien.

Attention : Regarde si le wifi est compris dans les charges, sinon tu vas devoir le payer toi-même en plus.

LOGEMENT

BON À SAVOIR

La caution

Pour chaque logement, il y a une caution à donner au cas où tu casses quelque chose. En général, elle vaut 2x le montant du loyer sans les charges.

Elle est à déposer sur un compte bloqué. Ne fais pas l'erreur de la déposer sur le compte à vue de ton propriétaire.

À la fin de ton bail, si tu n'as rien endommagé, ton propriétaire débloquera le compte et tu récupéreras la caution.

Le préavis

Quand tu veux quitter ton logement, mettre fin au bail, tu dois prévenir ton propriétaire à l'avance, par écrit

Ce délai à respecter, c'est le préavis.

Pour un bail étudiant (Wallonie, Bruxelles, Flandre) :

- Durée fixe : souvent 10 ou 12 mois.
- Pas de préavis possible : Tu es engagé jusqu'à la fin du bail.

Sauf si le bail le permet ou si le propriétaire accepte un départ anticipé

La domiciliation

En Belgique, tu peux te domicilier dans ton kot.

MAIS

→ Les autorités peuvent refuser la domiciliation si elles estiment que le kot n'est pas un logement principal.

→ Certains propriétaires refusent la domiciliation car cela impacte leurs taxes

→ Si tu te domicilies ailleurs que chez tes parents, cela peut avoir des conséquences fiscales ou sociales (allocations familiales, impôts, mutuelle...).

Les documents

Pour louer un kot en Belgique, tu devras avoir une attestation de fréquentation de ton école.

Certains propriétaires demandent les dernières fiches de paie de tes garants.

Veille à garder :

- Le bail
- L'état des lieux
- La preuve du dépôt de la garantie

LOGEMENT

OÙ CHERCHER ?



PROTECTION SOCIALE

Savais-tu que tu peux bénéficier de pleins d'**aides financières** lors de ta vie d'**étudiant** ? L'ensemble de ces aides se nomme **la protection sociale**. Dans ce chapitre, tu trouveras toutes les aides intéressantes pour toi !

Les allocations familiales	31
Les allocations familiales pout les étudiants.....	31
Les allocations familiales en étudiant à l'étranger.....	32
Les allocations familiales en travaillant.....	32
Les autres aides financières	33
Les allocations d'insertion professionnelles.....	33
La mutuelle.....	33
Les allocations de chômage.....	33



PROTECTION SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales pour étudiants

Jusqu'au mois d'août de l'année de tes 18 ans, c'est ton tuteur légal qui perçoit tes allocations familiales. À ce mois d'août, tu pourras les percevoir si tu habites en Wallonie et ce, jusqu'à tes 25 ans.

Comment ça se passe ?

- Si tu es né avant le 1er janvier 2001 :

Ton tuteur perçoit les allocations familiales tant que tu es étudiant ou inscrit comme demandeur d'emploi au Forem (cette inscription se fait après tes études).

- Si tu es né après ou le 1er janvier 2001 :

Entre le mois de septembre de l'année de tes 18 ans et le mois de septembre de l'année de tes 21 ans, le droit semi-automatique s'applique. Cela veut dire que les allocations familiales seront toujours payées, mais tu dois prévenir l'organisme qui gère tes allocations si tu ne respectes plus les conditions pour les percevoir (ex : tu n'es plus étudiant et tu n'es pas inscrit au Forem).

Pour les percevoir, ton établissement scolaire et toi devez remplir un papier P7A ou P7B. En général, les organismes envoient chaque année ces documents. Celui qui te correspond est rempli par ton établissement scolaire et toi-même. Tu dois ensuite le renvoyer à l'organisme.

Cependant, tous les étudiants ne peuvent pas recevoir ces allocations. Tu dois être inscrit pour minimum 17 crédits ou 17 heures de cours. Certains cas précis perçoivent quand même des allocations malgré le non-respect de ce minimum. Renseigne toi auprès de ton établissement scolaire !

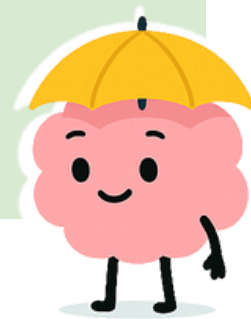
Voici des sources que tu peux consulter afin d'avoir plus d'informations sur les allocations familiales pour étudiants :

Kidslife

Infino

Famris

Forem



PROTECTION SOCIALE

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Étudier à l'étranger

À l'étranger, tu as toujours tes droits sociaux belges (c'est-à-dire les allocations et la mutuelle) si...

- Tu es toujours domicilié en Belgique pendant ton voyage
- Tu suis un programme scolaire reconnu par la Belgique
- Tu respectes les conditions exigées concernant les crédits

Cependant, les règles du pays où tu voyages peuvent t'obliger à t'affilier localement à une autre sécurité sociale.

Voici des sources que tu peux consulter afin d'avoir plus d'informations sur les allocations familiales en travaillant et sur les études à l'étranger :

InforJeunes
Kidslife
Famiris
Infino

Les allocations familiales en travaillant

Wallonie :

Si votre employeur vous reconnaît comme étudiant jobiste, vous pouvez travailler 600h maximum par an. Si votre employeur ne vous reconnaît pas comme étudiant jobiste, vous pouvez travailler 240h maximum par an.

Bruxelles :

Peu importe comment votre employeur vous reconnaît, vous pouvez travailler 240h maximum par an. Si vous travaillez l'été entre 2 années académiques, le nombre d'heures est également limité.

Flandres :

Si votre employeur vous reconnaît comme étudiant jobiste, vous pouvez travailler 475h maximum par an.

Peu importe la région, les revenus ne sont pas pris en compte.



PROTECTION SOCIALE

LES AUTRES AIDES FINANCIÈRES

Les allocations d'insertions professionnelles

Tu peux les demander si...

- Tu as terminé tes études
- Tu as fait un stage d'insertion professionnelle avant tes 25 ans
- Tu as eu deux évaluations de comportement positives dans la recherche d'emploi

Bref, si tu cherches un emploi.

Pour percevoir ces allocations, tu dois t'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem dès la fin de tes études.

Le montant de ces allocations est calculé selon ta catégorie familiale et ton âge. La somme que tu vas percevoir peut varier car c'est un montant indexé. Cela veut dire que tes biens dépassent un certain seuil, la plupart des salaires sont automatiquement augmentés.

Voici des sources que tu peux consulter afin d'avoir plus d'informations sur ces aides:

Forem

Onem

Mutualité chrétienne

La mutuelle

Ta mutuelle est gérée par tes parents. Cela est toujours le cas si tu es étudiant avec peu de revenu ou pas du tout. Dans deux cas, tu dois t'affilier personnellement à une mutuelle...

- Si tu dépasses les revenus maximum par an autorisés par la mutuelle
- Si tu travailles comme salarié régulier ou indépendant

Travailler comme étudiant jobiste ne donne pas accès à une protection de la mutuelle.

Les allocations de chômage

Comme les allocations d'insertions professionnelles, ce sont des allocations pour les personnes en recherche d'emploi. Elles sont perçues sur base d'un travail salarié et sont dégressives dans le temps (renseigne toi sur la dégression auprès de ton organisme de paiement).

Pour percevoir ces allocations, tu dois t'inscrire comme demandeur d'emploi au Forem.

EMPLOI

Tu es diplômé ou tu as envie d'arrêter les études, mais par où commencer ? Vers qui se tourner et quelles options s'offrent à toi ? Nous allons répondre à toutes tes questions dans ce chapitre.

Démarches Administratives après les études.....	35
Se lancer en tant qu'indépendant.....	36
Indépendant total.....	36
Indépendant complémentaire.....	36
CV et Lettre de motivation et aides à l'emploi.....	37
Contrat de travail.....	38
La durée.....	38
Le contenu.....	38
Les congés et la protection des travailleurs.....	39
Vacances jeunes.....	39
Vacances européennes.....	39
Les droits.....	39



EMPLOI

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES APRÈS LES ÉTUDES

La **première démarche** que tu dois faire c'est : t'inscrire en tant que demandeur d'emploi :

- Au Forem pour les habitants de la Wallonie
- Chez Actiris, pour les habitants de Bruxelles
- Auprès de VDAB pour les habitants en Flandre

Cette démarche n'est pas obligatoire, mais essentielle, si tu veux obtenir le statut de demandeur d'emploi. Et ce statut te permet d'avoir accès à :

- Du soutien et de l'accompagnement
- Une base de données comprenant les employeurs et offres d'emplois où tu pourras déposer ton CV en ligne pour que les employeurs puissent le consulter.
- Des formations gratuites ou peu coûteuses
- Des avantages financiers liés à la recherche d'emploi (transports, déménagement, etc.)
- Une « exonération totale ou partielle » du droit d'inscription en promotion sociale, enseignement en ligne et enseignement artistique et promotion socioculturelle. Ce qui veut dire que, le Forem ou Actiris finance ton inscription.

Après cette inscription, démarre une période d'un an, qu'on appelle "stage d'insertion professionnelle". Durant cette période, tu es considéré comme "demandeur d'emploi non indemnisé".

Tout au long de cette année, tu as des obligations :

- Ne pas avoir d'emploi
- Accepter tous les emplois appropriés à ta situation
- Te rendre aux convocations de Forem (ou autre)
- Prévenir le Forem lorsqu'il y a un changement dans ta situation lorsqu'il y en a un.
- T'adresser à l'ONEM pour avoir son autorisation pour une reprise des cours, bénévolat, etc.
- Être à la recherche active d'un emploi et avoir deux évaluations positives. Il est donc important que tu gardes toutes les preuves de ta recherche (Capture d'écrans, mails, etc.)

Il faut également que tu t'inscrives comme titulaire dans une mutuelle (crf fiche sur les mutuelles)

EMPLOI

SE LANCER EN TANT QU'INDÉPENDANT

Indépendant total :

Il faut avoir des connaissances en gestion et tu dois pouvoir le prouver, soit pas un diplôme de gestion, soit en ayant déjà expérimenté le travail en tant qu'indépendant, soit avoir un diplôme d'études supérieures.

Pour obtenir le statut d'indépendant, tu dois :

- Ouvrir un compte bancaire professionnel
- S'inscrire à la banque carrefour des entreprises (BCE)
- Obtenir un numéro de TVA
- S'affilier à l'INASTI, tenir une comptabilité
- Contracter des assurances
- s'affilier à une caisse d'assurance sociale pour payer ses cotisations sociales

→ Prends contact avec le "guichet des entreprises" c'est le plus simple, ils vont t'accompagner dans tes démarches



Indépendant complémentaire :

Si tu souhaites te lancer en indépendant tout en pratiquant une autre activité, tu peux te lancer dans ce qu'on appelle le régime d'indépendant complémentaire.

Pour pouvoir être indépendant complémentaire, tu dois exercer un autre travail sous un autre statut :

- Salarié, au moins à mi-temps
- Fonctionnaire, au moins à mi-temps
- Chômeur, si on est autorisé à exercer une activité d'indépendant accessoire et occasionnel

Il faut aussi avoir des connaissances de bases en gestion, comme un indépendant total, les démarches pour le statut, sont également identiques.

Pour encore plus d'informations à ce sujet, tu peux te diriger vers :

Inforjeune
Le guichet des entreprises

EMPLOI

CV, LETTRE DE MOTIVATION & AIDE À L'EMPLOI

Le CV et la lettre de motivation que tu vas envoyer pour postuler pour un travail en sortant de tes études, vont différer de ceux que tu as pu avoir pour ton job étudiant.

Le CV

Pour ce qui concerne ton expérience, n'hésite pas à mettre l'accent sur ton TFE, tes stages ou encore des projets que tu as fait pendant tes études, même des projets que tu as fais en dehors, si ils sont reliés à tes études.

Mets aussi en avant les qualités qui sont primordiales pour le poste que tu vises.

Pour la **structure** de ton CV cela ne diffère pas d'un CV étudiant (pour un job ou un stage).

Lettre de motivation

Pour ta lettre de motivation, tu dois démontrer que tu corresponds au poste demandé, mais aussi te démarquer au plus des potentiels autres candidats, que ce soit par ta personnalité ou par des compétences que tu auras développées en dehors de ton cursus.

Les aides à l'emploi, ce sont les subsides ou autres apports que peut percevoir un employeur s'il t'emploie dans certains cas.

Ces aides sont disponibles pour qui ?

Il existe des aides à l'emploi pour tout demandeur d'emploi, mais aussi, pour les moins de 25 ans, les personnes ayant 55 ans et +, les demandeurs d'emploi inoccupés depuis 12 mois", (Forem) . Mais aussi, les personnes en situation de handicap, les personnes qui travaillent en temps partiel et qui recherchent un revenu supplémentaire, ou pour les indépendants.

Et qui peut fournir ces aides à l'emploi ?

- Le Forem et L'AViQ en Wallonie
- Actiris à Bruxelles
- VDAB en Flandre

Tu peux retrouver toutes les aides à l'emploi sur les sites de ces différents organismes.

EMPLOI

CONTRAT DE TRAVAIL

La durée d'un contrat

Il peut être limité dans le temps → **CDD**

Parmi les CDD, il peut aussi y avoir des contrats intérimaires qui prennent fin après l'accomplissement d'une tâche spécifique ou des contrats de remplacements.

Le contrat de remplacement est optimal pour les jeunes travailleurs qui souhaitent faire leurs preuves.

Il peut aussi ne pas avoir de dates de fin → **CDI**

Ce qu'il doit absolument contenir :

- La durée de ton contrat
- Le volume des prestations de travail*
- La rémunération : dans le contrat, on doit retrouver le salaire, où l'endroit où on peut consulter le salaire auquel on a droit

* Ne pas confondre avec l'horaire, le volume des prestations de travail correspond aux heures de travail par semaine et les jours de travail, c'est à dire : Temps pleins, ou temps partiel (mi-temps, 4/5 temps, 3/4 temps...)

Il faut noter aussi que le temps partiel a un impact sur la pension notamment.

Pour avoir plus d'informations à ce sujet, n'hésite pas à prendre contact avec :

Inforjeune

Le syndicat de ton choix

Le Forem

Un contrat de travail, ça ressemble à ça

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

ENTRE

_____, dont le siège social est établi à _____,

immatriculée sous le numéro suivant : _____,

et représentée par _____, en qualité de : _____

ci-après l' "Employeur",

ET

_____, né(e) le _____, portant le numéro de registre national _____, domicilié(e) à _____,

ci-après le "Travailleur",

conjointement les "Parties",

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. FONCTIONS ET TACHES

L'Employeur engage le Travailleur dans les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée en qualité de _____.

Les tâches qui reviennent au Travailleur comprennent notamment :

Les tâches confiées au Travailleur étant de nature essentiellement intellectuelle, le contrat de travail est soumis à la réglementation applicable aux employés.

Le Travailleur garantit être libre de tout engagement de non-concurrence qui

EMPLOI

LES CONGÉS ET LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

En tant que travailleur, tu as droit à des jours fériés qu'on appelle "légaux" et des vacances annuelles. Pour avoir droit à tout ça, il faut avoir travaillé l'année précédente.

Le nombre des jours de congés auxquels tu auras droit va dépendre du nombre de jours où tu as travaillé pendant l'année précédente. Il existe des alternatives à ces congés :

Les vacances jeunes :

Tu peux avoir droit à tous tes jours de congés si tu respectes les conditions suivantes :

- Avoir 25 ans au 31 décembre de l'année où tu commences à travailler
- Ne plus être aux études (ou en formation)
- Être sous un contrat de travail
- Avoir épuisé les jours annuels auxquels tu as droit

Si, en sortant des études, tu souhaites t'informer davantage sur tes droits en tant que travailleur, tu peux te tourner vers :

- Le Forem
- Le SPF emploi
- Un syndicat, et ce même si tu n'en fais pas encore partie.



Les vacances européenne :

Il faut que tu aies travaillé au moins 3 mois dans l'année civile (les 3 mois ne sont pas obligés d'être consécutifs).

Il faut aussi que tu aies pris tous tes congés annuels.

La **protection des travailleurs** regroupe différentes lois qui servent à faire respecter certains droits que tu as en tant que travailleur, à savoir.

Tu as donc le droit d'avoir, entre autres :

- Un contrat de travail
- Un salaire équitable
- Des congés (crf fiche sur les congés)
- Une protection contre le licenciement abusif
- La sécurité au travail
- Une représentation syndicale



HELHa
Haute École Louvain en Hainaut